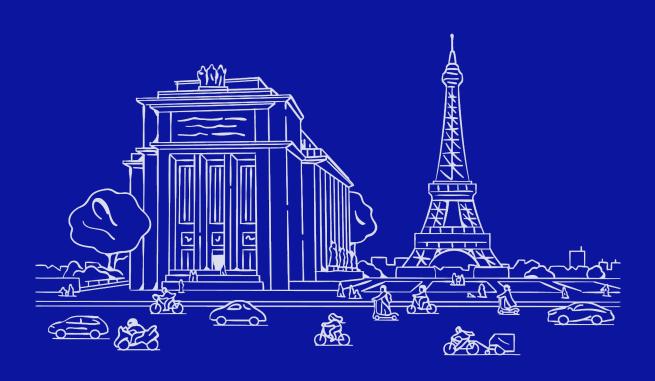


Rapport article 29 Loi Energie Climat 2023



OBJET ET PORTEE

Le présent document couvre l'ensemble des activités d'investissement de Trocadero Capital Partners. Il permet de répondre aux obligations de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

A PROPOS DE TROCADERO CAPITAL PARTNERS

Trocadero Capital Partners (TCP) est une société de gestion indépendante, spécialisée dans l'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME, afin de favoriser leur développement et leur transmission.

TCP cherche à agir en acteur financier responsable pour contribuer à une création de valeur durable de l'ensemble de ses parties prenantes.

TCP est un groupe de gestion d'actifs agréé par l'AMF sous le numéro GP-13000033.

Plus d'informations disponibles sur www.trocaderocp.com

DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

RESUME DE LA DEMARCHE

En faisant de notre démarche environnementale, sociétale et de bonne gouvernance (ESG) un axe stratégique fort, nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'adapter aux grands enjeux sociétaux pour créer de la valeur tout en préparant l'avenir.

La préservation de notre environnement et la promotion de pratiques socialement responsables renforcent la résilience des entreprises sur leurs territoires, tout en augmentant leur pouvoir d'attraction. Nous sommes convaincus qu'une politique d'investissement responsable couplée à un accompagnement actionnarial engagé contribuent à l'amélioration de la performance globale des entreprises.

Notre ambition est d'agir en investisseur responsable en intégrant les critères ESG dans l'ensemble de nos processus et décisions d'investissement.

TCP s'engage notamment à :

- Intégrer l'ESG aux décisions d'investissement
 Chaque décision d'investissement repose sur une analyse documentée des critères ESG du dossier.
- Rendre compte de ses actions en matière d'ESG Grâce à un suivi périodique en matière d'ESG, TCP s'engage à rendre compte de ses actions, notamment dans les rapports périodiques de ses fonds et la revue ESG annuelle de la société de gestion.

NOS ENGAGEMENTS EXTERNES

Engagée au quotidien pour des politiques d'investissement plus durables et inclusives, TCP s'implique au travers de plusieurs initiatives :

UN PRI: l'adoption de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable édictée sous l'égide des Nations Unies confirme l'engagement de TCP en matière de développement durable et l'intégration des critères extra-financiers dans sa gestion et sa stratégie d'investissement, ainsi que dans le développement des entreprises de son portefeuille.



- IC International: TCP reconnaît par cet engagement les effets du changement climatique sur l'économie et les risques qu'il représente pour les entreprises. TCP se mobilise pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°c. TCP contribue ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille, tout en oeuvrant à une performance durable.



France Invest: par la signature de la charte Parité France Invest, TCP s'engage à adopter des pratiques de recrutement inclusives et à mettre en place des mesures pour attirer et retenir les talents féminins. TCP veille également au respect de cette parité dans chacune des sociétés de son portefeuille.



- Level 20 : TCP favorise l'augmentation du nombre de talents féminins dans le secteur du private equity, avec l'objectif d'atteindre 20% de femmes à des positions senior.

PROCESSUS ESG

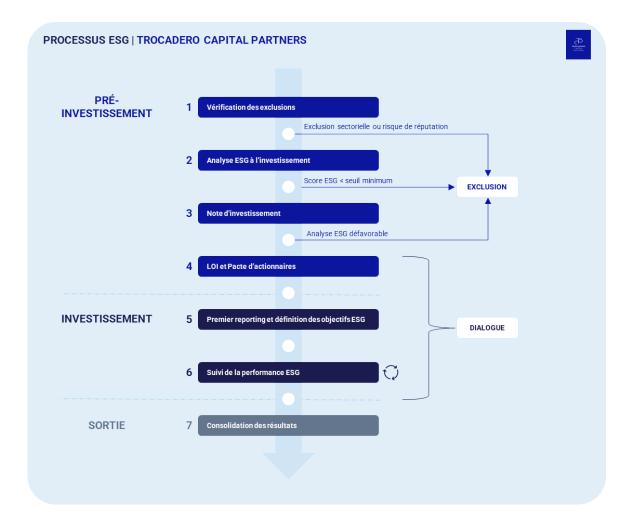
TCP intègre la prise en compte de l'ESG et des risques de durabilité à chaque étape du cycle d'investissement. L'objectif étant de définir conjointement avec le management des entreprises des actions concrètes pour progressivement aligner leurs pratiques sur les *best practices* pertinentes de leur secteur d'activité.

En amont de l'investissement, l'équipe de gestion initie un dialogue avec les sociétés cibles afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de la politique RSE de chaque entreprise. Ces premiers échanges permettent de sensibiliser les dirigeants des entreprises aux enjeux de durabilité. Elle sert de fondement pour les étapes suivantes du processus ESG de TCP.

En effet, TCP s'engage à poursuivre ce dialogue avec les dirigeants et les autres actionnaires des entreprises en portefeuille tout au long de l'investissement. Ces échanges sont privilégiés par la participation active aux instances de gouvernance (Conseil de Surveillance ou d'Administration) et par l'exercice des droits de vote lorsque la société de gestion en est dotée.

Lorsque TCP bénéficie d'un rôle de censeur, la société de gestion reste tout aussi proactive dans la sensibilisation des dirigeants et des autres membres du Conseil sur l'importance des enjeux de durabilité dans la stratégie des participations (identification des risques et opportunités, définition d'objectifs d'amélioration et d'indicateurs de suivi).

Toutes les sociétés en portefeuille bénéficient de l'accompagnement ESG/RSE proposé par TCP.



GOUVERNANCE ESG

L'équipe responsable de l'ESG (un managing partner, une partner, et la responsable Impact du fonds Environnement et Performance) définit la politique ESG de TCP et coordonne la démarche ESG auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ceux-ci sont formés et sensibilisés aux enjeux environnementaux pour agir en véritable relais d'influence auprès des entreprises du portefeuille.

DIALOGUE ET STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Dans un monde en constante évolution, TCP contribue à renforcer la pérennité des entreprises partenaires en intégrant les enjeux sociétaux et environnementaux dans leur stratégie de développement, d'innovation, de différenciation et de création de valeur.

Le dialogue est un élément essentiel de la stratégie d'investissement responsable de TCP. La société gère ses portefeuilles d'investissement dans une relation de proximité avec le management. Ainsi, TCP accompagne les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur politique de gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance.

INFORMATION DES INVESTISSEURS

Des rapports ESG sont communiqués annuellement aux investisseurs de chaque véhicule d'investissement afin de partager de manière transparente les avancées des sociétés du portefeuille en matière d'ESG.

A partir de 2023, un reporting conforme aux exigences de la réglementation SFDR est également communiqué aux investisseurs des fonds classés Article 8 ou 9.

CLASSIFICATION SFDR DES FONDS LEVES OU EN COURS DE LEVEE



Trocadero EIF Co-investment Fund I est classé Article 6

Trocadero Croissance & Transmission II est classé Article 8

Trocadero Croissance & Transmission III est classé Article 8



Trocadero Environnement & Performance I est classé Article 9

RATIOS au 31/12/2022

- 94,5% des encours sous gestion prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (Article 8 et 9).